

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 10 décembre 2013 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs Guillaume Tremblay, Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque, Réal Leclerc, Paul Asselin et mesdames Marie-Josée Beaupré et Claire Messier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

9211-12-13 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

9212-12-13 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour suivant soit et est accepté avec le retrait des points 11, 20 et 22 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2013
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de novembre 2013
6. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
7. Rapport du comité de transport
8. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-33 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 1, 2, 3, 11, 16, 17 et 18
9. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 114-30 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'extérieur du territoire de la MRC les Moulins, afin de créer les circuits « *Express Henri-Bourassa* », « *Express Radisson* » et « *Express Montmorency* », de modifier l'horaire des circuits numéros 19 et 40 et de modifier le trajet du circuit numéro 40
10. Reconduction du mandat pour le nettoyage des abribus

11. Protocole d'entente entre la MRC les Moulins, le Cégep régional de Lanaudière et la Caisse Desjardins de Terrebonne – Réduction tarifaire - **Retiré**
12. Mandat - Marquage sur le sol au terminus
13. Mandat - Impression d'autocollants pour les agences de vente de titres
14. Mandat - Impression d'autocollants pour les panneaux de quai
15. Mandat - Impression et installation d'autocollants sur les autobus pour la tarification 2014 et retrait des autocollants pour les tarifs 2013
16. Mandat - Impression de pochettes de presse pour le service de transport en commun
17. Mandat - Impression d'horaires d'autobus
18. Substitut au préfet de la MRC Les Moulins au comité exécutif du CRT Lanaudière
19. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Entretien mensuel préventif de boîtes de perception (décembre 2013)
20. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 décembre 2013 au 15 janvier 2014) - **Retiré**
21. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Installation temporaire et transfert de boîtes de perception automatisée (BPA)
22. Demandes de dérogation - **Retiré**
23. Achat d'une tablette électronique
24. Renouvellement des abonnements aux Éditions Wilson & Lafleur inc.
25. Renouvellement des abonnements aux Publications CCH
26. Renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal
27. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)
28. Nomination d'un administrateur et de son substitut pour siéger au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
29. Nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger aux assemblées des membres à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
30. Adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière et nomination des représentants de la MRC Les Moulins
31. Nomination des représentants de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL)
32. Nomination des représentants de la MRC – Marché public

33. Prolongation du mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Placements PAR inc contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins
34. Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Placements PAR Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins
35. Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne
36. Autorisation de paiement – Contribution à la facture d'honoraires de Gestéco inc. relativement au dossier d'organisation et d'animation du 1^{er} forum des élus de la couronne Nord (#11-3000-053-V1)
37. Autorisation de paiement au ministre des Finances pour l'analyse de la demande d'autorisation et de certificat d'autorisation du MDDEFP dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents
38. Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils – Travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne (certificat de paiement #5)
39. Ratification du mémoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur l'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge dans le cadre des consultations publiques du gouvernement du Québec
40. Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA)
41. Examen et approbation du règlement de plan d'urbanisme numéro 1000-025 de la Ville de Terrebonne
42. Examen et approbation du règlement de construction numéro 1088-2 de la Ville de Mascouche
43. Rapport du comité d'aménagement
44. Nomination d'un membre au comité de transport de la MRC Les Moulins
45. Nomination d'un membre au comité d'aménagement de la MRC Les Moulins et amendement à la résolution numéro 9190-11-13
46. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Viagym
47. Désignation d'un délégué au conseil d'administration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)
48. Autres sujets
49. Période de questions
50. Clôture de la séance

9213-12-13 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2013

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2013 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9214-12-13 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 2 153 485,38\$ pour le mois de décembre 2013 soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer décembre 2013* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-242 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 153 485,38\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9215-12-13 Liste des chèques émis au mois de novembre 2013

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de novembre 2013 pour un montant de 2 203 564,54\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Novembre 2013* »).

ADOPTÉ

9216-12-13 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Décembre 2013* »).

ADOPTÉ

9217-12-13 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 10 décembre 2013 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9218-12-13 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-33 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 1, 2, 3, 11, 16, 17 et 18

Monsieur Stéphane Berthe, donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 113-33 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 1, 2, 3, 11, 16, 17 et 18.

9219-12-13 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 114-30 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'extérieur du territoire de la MRC les Moulins, afin de créer les circuits « *Express Henri-Bourassa* », « *Express Radisson* » et « *Express Montmorency* », de modifier l'horaire des circuits numéros 19 et 40 et de modifier le trajet du circuit numéro 40

Monsieur Stéphane Berthe, donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 114-30 afin de créer les circuits « *Express Henri-Bourassa* », « *Express Radisson* » et « *Express Montmorency* », de modifier l'horaire des circuits numéros 19 et 40 et de modifier le trajet du circuit numéro 40.

9220-12-13 Reconduction du mandat pour le nettoyage des abribus

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8137-12-11, le conseil de la MRC Les Moulins a adjugé le mandat relatif au nettoyage des abribus à l'entreprise *Gestion Techno Pro*, au prix de 5,00\$, excluant les taxes, pour chacun des abribus et de 6,00\$ chacun, excluant les taxes, pour un nettoyage majeur, 2 fois par année;

CONSIDÉRANT QUE le mandat susmentionné a été renouvelé par la résolution numéro 8649-12-12;

CONSIDÉRANT QUE le mandat susmentionné expire le 31 décembre 2013 et qu'il est renouvelable du consentement mutuel des parties, le tout selon les conditions stipulées dans la soumission retenue et dans le devis;

CONSIDÉRANT la lettre de consentement au renouvellement dudit mandat, datée du 3 décembre 2013, transmise par monsieur Gilles Roseberry pour l'entreprise *Gestion Techno Pro*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC les Moulins jugent opportun de renouveler le mandat relatif au nettoyage des abribus, selon les conditions stipulées dans la soumission retenue et dans le devis;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins consentent, par la présente, au renouvellement, pour l'année 2014, du mandat relatif au nettoyage des abribus.

QUE le mandat relatif au nettoyage des abribus adjugé à l'entreprise *Gestion Techno Pro*, par la résolution numéro 8137-12-11, soit et est renouvelé pour l'année 2014, compte tenu du consentement mutuel des parties, au prix de 5,00\$, excluant les taxes, pour chacun des abribus et de 6,00\$ chacun, excluant les taxes, pour un nettoyage majeur, 2 fois par année, le tout selon les conditions stipulées dans la soumission retenue et dans le devis.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-243 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 5,00\$, excluant les taxes, pour chacun des abribus et de 6,00\$ chacun, excluant les taxes, pour un nettoyage majeur, 2 fois par année, poste budgétaire 2370-527 « *Nettoyage des abribus* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9221-12-13 Mandat- Marquage sur le sol au terminus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au marquage d'une ligne et du texte « Attente » sur le sol, au terminus;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 25 novembre 2013 du Groupe BLH inc. au montant de 330,00\$, excluant les taxes, pour ledit marquage;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 25 novembre 2013 de l'entreprise Groupe BLH inc., soit et est retenue pour le marquage d'une ligne et du texte « Attente » sur le sol au terminus, pour un montant de 330,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 330,00\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-244 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 330,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-522 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9222-12-13 Mandat – Impression d'autocollants pour les agences de vente de titres

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de 20 autocollants pour les agences de vente de titres ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 3 décembre 2013 de l'entreprise Imagi, au montant de 140,00\$, excluant les taxes, pour l'impression desdits autocollants ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 3 décembre 2013 de l'entreprise Imagi, soit et est retenue pour l'impression de 20 autocollants pour les agences de vente de titres au montant de 140,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 140,00\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-245 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 140,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 « *Impression titres-horaires* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9223-12-13 Mandat – Impression d'autocollants pour les panneaux de quai

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de 20 autocollants pour les panneaux de quai;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 3 décembre 2013 de l'entreprise Imagi, au montant de 90,00\$, excluant les taxes, pour l'impression desdits autocollants;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 3 décembre 2013 de l'entreprise Imagi, au montant de 90,00\$, excluant les taxes, soit et est retenue pour l'impression de 20 autocollants pour les panneaux de quai et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 90,00\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-246 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 90,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 « *Impression titres-horaires* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9224-12-13 Mandat – Impression et installation d'autocollants sur les autobus pour la tarification 2014 et retrait des autocollants pour les tarifs 2013

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression et à l'installation de 95 autocollants sur les autobus pour la tarification 2014 et de procéder au retrait de 78 autocollants des tarifs 2013 ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 28 novembre 2013 reçue de l'entreprise Imagi, au montant de 570,00\$, excluant les taxes, pour l'impression et l'installation susmentionnées et de 156,00\$, excluant les taxes, pour le retrait des tarifs 2013 ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 28 novembre 2013 de l'entreprise Imagi soit et est retenue pour l'impression et l'installation de 95 autocollants sur les autobus pour la tarification 2014 et pour le retrait de 78 autocollants et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 570,00\$, excluant les taxes, pour l'impression et l'installation des 95 autocollants et un montant de 156,00\$, excluant les taxes, pour le retrait des 78 autocollants des tarifs 2013.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-247 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 726,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 « *Impression titres-horaires* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9225-12-13 Mandat – Impression de pochettes de presse pour le service de transport en commun

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de 100 pochettes de presse pour le service de transport en commun;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 12 novembre 2013, de l'entreprise Copie AM, au montant de 365,00\$, excluant les taxes, pour l'impression desdites pochettes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 12 novembre 2013 de l'entreprise Copie AM, soit et est retenue pour l'impression de 100 pochettes de presse pour le service de transport en commun, au montant de 365,00\$, excluant les taxes, et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 365,00\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-248 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 365,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 « *Impression titres-horaires* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9226-12-13 Mandat – Impression d'horaires d'autobus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'horaires d'autobus;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 4 décembre 2013 de l'entreprise Datamark Systems, au montant de 4 424,11\$, excluant les taxes, pour l'impression de 60 000 heures d'autobus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 4 décembre 2013 de l'entreprise Datamark Systems soit et est retenue pour l'impression de 60 000 heures d'autobus, au montant de 4 424,11\$, excluant les taxes, et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 4 424,11\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-249 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 424,11\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 « *Impression titres-horaires* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9227-12-13 Substitut au préfet de la MRC Les Moulins au comité exécutif du CRT Lanaudière

CONSIDÉRANT le décret numéro 1007-2002 modifié par le décret numéro 1118-2004 et par le décret numéro 370-2007 lequel autorise un substitut aux membres du comité exécutif formé du président, du vice-président et du préfet de chaque MRC;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Stéphane Berthe, soit et est nommé substitut au préfet de la MRC Les Moulins au comité exécutif du CRT Lanaudière.

ADOPTÉ

9228-12-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Entretien mensuel préventif de boîtes de perception (décembre 2013)

CONSIDÉRANT la facture numéro 2255, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 7 665,26\$, incluant la TVQ, relative à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (décembre 2013);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 7 665,26\$, incluant la TVQ, relativement à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (décembre 2013), le tout conformément à la facture numéro 2255 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-250 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 7 665,26\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9229-12-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Installation temporaire et transfert de boîtes de perception automatisée (BPA)

CONSIDÉRANT la facture numéro 2241, datée du 20 novembre 2013, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 22 500,89\$, incluant la TVQ, pour l'installation temporaire et le transfert de boîtes de perception automatisée (BPA);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre, au CRT Lanaudière, la somme de 22 500,89\$, incluant la TVQ, relativement à la facture numéro 2241 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière pour l'installation temporaire et le transfert de boîtes de perception automatisée (BPA).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-251 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 22 500,89\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551 « *Entretien des boîtes électroniques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9230-12-13 Achat d'une tablette électronique

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de faire l'achat d'une tablette électronique ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Future Shop datée du 4 novembre 2013, au montant de 521,64\$, excluant les taxes, pour l'achat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE, soit et est ratifié, l'achat d'une tablette électronique de l'entreprise Future Shop, au montant de 521,64\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-252 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 521,64\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-726 « *Acquisition équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9231-12-13 Renouvellement des abonnements aux Éditions Wilson & Lafleur inc.

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement des abonnements aux Éditions Wilson & Lafleur Inc., pour le *Code civil du Québec* et le *Code de procédure civile du Québec*, au montant de 132,30\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux Éditions Wilson & Lafleur Inc., un montant de 132,30\$, incluant les taxes, pour le renouvellement de l'abonnement des *Code civil du Québec* et *Code de procédure civile du Québec*, et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-253 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 132,30\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 « *Abonnements* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9232-12-13 Renouvellement des abonnements aux Publications CCH

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement des abonnements aux Publications CCH, au montant de 337,05\$, incluant les taxes, pour le *Code des municipalités et lois principales et complémentaires* et au montant de 466,20\$, incluant les taxes, pour les *Règlements concernant les municipalités du Québec*;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux Publications CCH, un montant de 337,05\$, incluant les taxes, pour le renouvellement de l'abonnement au *Code des municipalités, lois principales et complémentaires* et un montant de 466,20\$, incluant les taxes, pour le renouvellement de l'abonnement aux *Règlements concernant les municipalités du Québec*, et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-254 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 803,25\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 « *Abonnements* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9233-12-13 Renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal (service internet);

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Québec Municipal, l'adhésion annuelle au service internet de Québec Municipal, au montant de 862,31\$, incluant les taxes et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-255 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 862,31\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 « *Abonnements* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9234-12-13 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1^{er} janvier 2006, la juridiction des cours d'eau situés sur leur territoire a été confiée aux MRC en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC est sensibilisé à la protection des plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la CARA possède une expertise de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) pour l'année 2014.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-256 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, poste budgétaire 2110-494 « *Législation - Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9235-12-13 Nomination d'un administrateur et de son substitut pour siéger au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins peut désigner, en concertation avec les MRC de Matawinie et de Montcalm, un administrateur élu pour agir à ce titre pour la catégorie du monde municipal aux réunions du Conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, il y a lieu de nommer un représentant commun et un substitut commun aux trois MRC susmentionnées ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins nomment monsieur Richard Rondeau, maire de St-Zénon, à titre d'administrateur au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour un mandat jusqu'en juin 2016.

ADOPTÉ

9236-12-13 Nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger aux assemblées des membres à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

CONSIDÉRANT que suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière doit désigner un représentant élu et un substitut pour agir à titre de représentant pour la catégorie du monde municipal lors des assemblées des membres de l'organisme ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Gabriel Michaud, soit et est nommé à titre de représentant de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE madame Claire Messier, soit et est nommée à titre de substitut du représentant de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

ADOPTÉ

9237-12-13 Adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière et nomination des représentants de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance pour le renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière est le 1^{er} janvier 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière et de nommer un représentant et son substitut ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère à Tourisme Lanaudière pour l'année 2014 au coût de 316,18\$, incluant les taxes.

QUE madame Marie-Josée Beaupré soit et est nommée pour représenter la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière et que monsieur Bertrand Lefebvre soit et est nommé substitut.

ADOPTÉ

9238-12-13 Nomination des représentants de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL)

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, il y a lieu de nommer les représentants de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne monsieur Roger Côté et monsieur Réal Leclerc à titre de représentants de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL).

ADOPTÉ

9239-12-13 Nomination de deux (2) représentants de la MRC – Marché public

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, il y a lieu de nommer deux représentants afin de siéger au comité relatif au Marché Public ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Marie-Josée Beupré et monsieur Bertrand Lefebvre soient et sont désignés pour siéger au comité relatif au Marché public.

ADOPTÉ

9240-12-13 Prolongation du mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Placements PAR inc contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 8993-06-13, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté, jusqu'à concurrence de 8 000,00\$, la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Placements PAR inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger les services de la firme d'avocats afin de représenter la MRC Les Moulins dans le dossier Placements PAR inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE les factures dans ce dossier seront à partager avec la Ville de Terrebonne, également défenderesse, pour moitié;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le dossier Placements PAR inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins, et ce, jusqu'à concurrence de 8 000,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-257 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 8 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaires 2190-412 « Services juridiques », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9241-12-13 Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Placements PAR inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8993-06-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, afin de représenter la MRC Les Moulins dans le dossier Placements PAR inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture numéro 366913 au montant de 245,33\$, incluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels encourus dans le dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 245,33\$, incluant les taxes, à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, à titre d'honoraires professionnels encourus dans le cadre du dossier Placements PAR inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins, conformément à la facture numéro 366913 transmise à la MRC par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2013-151 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9242-12-13 Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8715-01-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, afin de représenter la MRC Les Moulins dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne;

CONSIDÉRANT la facture numéro 367223, au montant de 2 570,27\$ incluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels encourus dans le dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la facture numéro 367223 pour un montant de 2 570,27\$, incluant les taxes, à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, à titre d'honoraires professionnels encourus dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne inc.

QUE la somme de 2 570,27\$, incluant les taxes, soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-23 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9243-12-13 Autorisation de paiement – Contribution à la facture d’honoraires de Gestéco inc. relativement au dossier d’organisation et d’animation du 1^{er} forum des élus de la couronne Nord (#11-3000-053-V1)

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 7792-03-11, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la soumission de la firme Gestéco Inc., au montant maximum de 24 999,00\$, incluant les taxes, pour l’organisation et l’animation du 1^{er} forum régional élus de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution susmentionnée, la MRC Les Moulins a confirmé administrativement son engagement à acquitter sa quote-part;

CONSIDÉRANT la facture numéro 11-3000-003-V1, transmise à la MRC de L’Assomption, par la firme Gestéco Inc., relativement à l’organisation et l’animation du 1^{er} forum régional des élus de la couronne Nord, au montant de 5 173,88\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la facture datée du 14 novembre 2013, transmise à la MRC Les Moulins, par la MRC de L’Assomption, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins, soit 1 207,07\$, incluant les taxes, relativement à la facture numéro 11-3000-003-V1;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la MRC L’Assomption, la somme de 1 207,07\$, incluant les taxes, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins à la facture numéro 11-3000-003-V1, relativement à l’organisation et l’animation du 1^{er} forum régional des élus de la couronne Nord.

QUE la somme de 1 207,07\$, incluant les taxes, soit et est prélevée à partir du poste budgétaire 2610-418 «Honoraires professionnels», le certificat de disponibilité de crédit déjà été émis.

ADOPTÉ

9244-12-13 Autorisation de paiement au ministre des Finances pour l’analyse de la demande d’autorisation et de certificat d’autorisation du MDDEFP dans le cadre des travaux d’entretien du cours d’eau Roch-Juteau et un de ses affluents

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, le gouvernement a confié la compétence aux MRC en matière de gestion de cours d’eau;

CONSIDÉRANT QUE des frais de 2 739,00\$ sont imposés pour l’obtention de tout certificat d’autorisation applicable en matière de cours d’eau en vertu de l’article 22 de la *Loi sur la qualité de l’environnement*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux d’entretien du cours d’eau Roch-Juteau et un de ses affluents, un tel certificat est nécessaire;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un chèque au montant de 2 739,00\$ au nom du ministre des Finances en vue de l'obtention d'un certificat d'autorisation dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-258 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 739,00\$, poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9245-12-13 Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils – Travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne (Certificat de paiement numéro #5)

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, datée du 4 décembre 2013, transmise par monsieur Steve Chaumont, ingénieur de la firme Beaudoin, Hurens, au montant de 29 441,49\$, incluant les taxes, représentant le certificat de paiement numéro 5 relativement aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne effectués par l'entreprise *Alide Bergeron et fils*, lesquels ont été autorisés par les résolutions numéros 7506-08-10, 8105-11-11, 8266-03-12, 8363-05-12;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise *Alide Bergeron et fils*, la somme de 29 441,49\$, incluant les taxes, représentant le certificat de paiement numéro 5 relativement aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 4 décembre 2013, de monsieur Steve Chaumont, ingénieur de la firme Beaudoin, Hurens, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », les certificats de disponibilité de crédit ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9246-12-13 Ratification du mémoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur l'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge dans le cadre des consultations publiques du gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a déposé un mémoire sur l'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge dans le cadre des consultations publiques du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins désire ratifier la position adoptée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans ledit mémoire ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le mémoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur l'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge dans le cadre des consultations publiques du gouvernement du Québec soit trouvé conforme et en conséquence ratifié et accepté pour dépôt.

QUE la présente résolution soit transmise à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), aux MRC de la couronne Nord et à madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles.

ADOPTÉ

9247-12-13 Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit nommer par résolution, les membres du comité consultatif agricole;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de messieurs Gilles Gouger et Normand Bastien ainsi que de madame Nicole Beauregard, représentants des producteurs agricoles, viendra à échéance le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE, l'Union des producteurs agricoles (UPA), a fourni, en date du 6 novembre 2013, six (6) noms pour combler les postes;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Gilles Gouger, Normand Bastien et Vital Deschênes représentants des producteurs agricoles qui résident sur le territoire de la MRC Les Moulins, soient et sont nommés afin de siéger au comité consultatif agricole jusqu'au 31 décembre 2015.

QUE monsieur Jean Lavergne, représentant des citoyens, soit et est nommé afin de siéger au comité consultatif agricole jusqu'au 31 décembre 2015.

ADOPTÉ

9248-12-13 Examen et approbation du règlement de plan d'urbanisme numéro 1000-025 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000-025 ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000-025 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

9249-12-13 Examen et approbation du règlement de construction numéro 1088-2 de la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement de construction numéro 1088-2;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement de construction numéro 1088-2 de la Ville de Mascouche.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

9250-12-13 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 10 décembre 2013 du comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9251-12-13 Nomination d'un membre au comité de transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a créé le comité de transport en février 2003;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9189-11-13, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé 5 membres au comité de transport de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un 6^e membre audit comité de transport.

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Frédéric Asselin, soit et est nommé au comité de transport de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

9252-12-13 Nomination d'un membre au comité d'aménagement de la MRC Les Moulins et amendement à la résolution numéro 9190-11-13

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9190-11-13, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé 5 membres au comité d'aménagement de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Frédéric Asselin a été nommé au comité de transport de la MRC Les Moulins, il y a lieu de nommer un autre membre au comité d'aménagement afin de le remplacer;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 9190-11-13 soit et est amendée et que madame Claire Messier soit et est nommée au comité d'aménagement de la MRC Les Moulins en remplacement de monsieur Frédéric Asselin.

ADOPTÉ

9253-12-13 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Viagym

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Viagym;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Stéphane Berthe, soit et est nommé pour représenter la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Viagym.

ADOPTÉ

9254-12-13 Désignation d'un délégué au conseil d'administration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9197-11-13, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé 7 délégués des municipalités à titre de membres au conseil d'administration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un 8^e délégué des municipalités à titre de membre au conseil d'administration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM);

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne madame Claire Messier à titre de délégué des municipalités au conseil d'administration du CLDE des Moulins.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de question est mise à la disposition du public. Aucune question.

9255-12-13 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier